REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20200219-2020_034-DE
Reçu le 20/02/2020
Publié le 20/02/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 19 février 2020

L'an deux mille vingt le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 14 février 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 16
Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Benoît GOSSELIN, M. Dominique GOURY, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Florence MILLION, M. Pierre-Yves MOTTE, M. Christian PARPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 3
Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Monsieur Paul DAVIN.

Etaient absents et représentés : 3
Mme Marie-Anne MANAUD ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Nathalie LAJKO et M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSSELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ACQUISITION FONCIERE RUE DU FRISA

Monsieur Le Maire

Expose au Conseil Municipal la délibération à prendre pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sise en bordure de la rue du FRISA ;

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune,
Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Considérant qu'après discussion avec Madame MARTINE LOMBARD, celle-ci serait prête à céder le bien ci-après désigné en contrepartie de l'obligation pour la commune d'assumer la retenu des terres sur la voirie de la parcelle cadastrée préfixe 020 section B n°616 (et peut être parcelle cadastrée préfixe 020 section B 596 en fonction des travaux prévus dont je n'ai pas le détail)

DÉSIGNATION

Sur la commune de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR (HAUTES-ALPES) (05500), Lieu-dit Pisançon,

Une parcelle de terrain sur lequel est édifié un mur de soutènement.

Figurant ainsi au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
020	B	617	Pisançon	00ha 00 a 67 ca

AR Prefecture

005-200034502-20200219-2020_034-DE
Reçu le 20/02/2020
Publié le 20/02/2020

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

ARTICLE 1. **Confirmer** l'acquisition du bien ci-dessus désigné sur lequel est édifié le mur de soutènement des terres des parcelles B 616 et B 596 afin d'élargir la voirie, en contrepartie de la prise en charge par la commune des travaux nécessaire à la retenue des terres du fonds supérieur (parcelles B 616 et B 596) qui nécessitera la démolition et reconstruction du mur existant.

ARTICLE 2. **Autoriser** Monsieur le Maire, à faire toutes diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces biens dont le compromis de vente et l'acte authentique seront dressé par-devant Me JANCART, notaire, dans les conditions générales et particulières exposées ci-dessus.

ARTICLE 3. **Désigner** l'EURL François JANCART, Notaire associé à 05500 SAINT BONNET EN CHAMPSAUR, afin d'établir le compromis de vente et l'acte de vente,

ARTICLE 4. **Demander** l'application de l'article 1042 du CGI.

ARTICLE 5. **Donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents nécessaires à ces démarches et régularisations.

Membres en exercice :	**19**	**Pour :**	**19**
Membres présents :	**16**	**Abstention :**	**0**
Membres représentés :	**3**	**Contre :**	**0**

Transmis en Préfecture le : 20 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 20 FEV. 2020

Ainsi fait et délibéré le 19 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR 05 (Htes-Alpes)